

Le rôle de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Ligue a surtout pour rôle de fournir un soutien technique aux Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les domaines suivants : la santé communautaire, la préparation aux catastrophes et la mise en place de systèmes d'alerte rapide, la lutte contre les maladies infectieuses et le SIDA, le secourisme, l'éducation et l'information en matière de santé, la planification et l'évaluation des activités Croix-Rouge et Croissant-Rouge dans le domaine de la santé, les soins infirmiers, la nutrition, le développement, les soins de santé d'urgence (catastrophes subites et prolongées) et la formation.

En outre, la Ligue met à la disposition des Sociétés nationales du personnel spécialisé pour les aider à mettre au point leurs programmes de santé. Ces tâches sont exécutées soit à partir du siège à Genève, soit en coopérant directement avec les Sociétés nationales au cours de missions dans le pays.

Par ailleurs, la Ligue sert de centre d'information pour les Sociétés nationales et entretient une collaboration avec les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales concernant de nouvelles méthodes pour mettre en œuvre les soins de santé primaires et résoudre certains problèmes de santé.



Soudan — Programme médico-nutritionnel en faveur des victimes de la sécheresse, 1986. Photo : Liliane de Toledo/Ligue.

LA CROIX-ROUGE, LE CROISSANT-ROUGE ET LES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

Définition des soins de santé primaires

Les soins de santé primaires sont des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et des techniques pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables. Ils sont universellement accessibles à tous les individus et à toutes les familles de la communauté avec leur pleine participation et à un coût que la communauté et le pays puissent assumer à tous les stades de leur développement dans un

esprit d'autoresponsabilité et d'autodétermination. Ils font partie intégrante tant du système de santé national dont ils sont la cheville ouvrière et le foyer principal, que du développement économique et social d'ensemble de la communauté. Ils sont le premier niveau de contact des individus, de la famille et de la communauté avec le système national de santé, rapprochant le plus possible les soins de santé des lieux où les gens vivent et travaillent, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire.

Il est important pour toute communauté, toute société qui s'engage dans les soins de santé primaires de savoir:

- qu'il s'agit de mettre en œuvre des activités répondant aux besoins essentiels comme la nourriture, le logement, les vêtements, la communication, l'instruction et les soins médicaux curatifs et préventifs;
- qu'il s'agit d'avoir la participation des bénéficiaires pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités;
- qu'il y a nécessité de faire intervenir tous les secteurs et toutes les disciplines pour l'exécution de ces activités.

La stratégie des soins de santé primaires comporte huit sortes d'activités qui correspondent aux besoins ou soins de santé essentiels:

- 1) l'information et l'éducation pour la santé appropriées et adaptées aux problèmes et aux ressources locales;
- 2) la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles en tenant compte des habitudes et ressources des populations;
- 3) l'approvisionnement en eau, quantitativement et qualitativement et adoption de mesures d'assainissement de base adaptées au milieu;
- 4) la santé maternelle et infantile (planification familiale comprise), la santé scolaire, la santé des travailleurs et la santé mentale;
- 5) la vaccination contre les principales maladies infectieuses;
- 6) la prévention et le contrôle des endémies locales;
- 7) le traitement approprié des affections médicales, chirurgicales courantes ou graves;
- 8) la fourniture de médicaments essentiels.

Les soins de santé primaires couvrent donc tous les aspects de la santé: aspects préventifs, curatifs, sociaux et organiques (participation de la communauté).

Le rôle du Gouvernement

L'établissement d'un plan national de soins de santé primaires exige la coopération de tous les ministères concernés (Santé, Education, Agriculture, Affaires sociales, Intérieur, Finances, Information, etc.), qui doivent être pleinement conscients de leurs rôles et responsabilités respectifs. Le Ministère ou Bureau chargé de la planification du développement national doit également intervenir dans ces travaux préparatoires

Le gouvernement peut désigner une ou plusieurs organisations non gouvernementales ou autres institutions pour la mise en œuvre du plan, tout en se réservant le rôle, si important, de coordinateur.

Les organisations pourront avoir des tâches ou des zones d'intervention différentes, mais il est indispensable que le genre et l'envergure des plans de formation, les méthodes d'approvisionnement et le soutien aux programmes soient dûment coordonnés et standardisés

Bien que relativement peu sophistiqués, les soins de santé primaires ne constituent pas un système «bon marché» au niveau national mais ils restent toutefois abordables si l'on considère leur prix de revient par individu. Même si la tendance des soins de santé primaires vise à déplacer les services des hôpitaux et autres centres médicaux vers la communauté, ces institutions demeurent naturellement vitales. En effet, avec l'extension des programmes de soins de santé primaires, la demande concernant les échelons plus spécialisés du système de santé augmente également, et peut nécessiter dans certains

cas une extension ou une adaptation des services. Tandis que les méthodes préventives tendent à réduire l'incidence de certaines maladies, des problèmes de santé d'un autre ordre se font jour dans les institutions médicales.

Le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les soins de santé primaires

Etant donné leur mission de prévenir et de soulager la souffrance humaine, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont directement impliqués dans le développement des soins de santé primaires.

Le caractère exhaustif des soins de santé primaires, leur accessibilité et leur universalité, la participation communautaire qu'ils impliquent, l'accent qu'ils mettent sur la prévention sont autant d'éléments qui adhèrent aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'évolution de sa politique en matière de santé. Autrefois concerné essentiellement par les actions de secours en cas de désastre ou de conflit, le Mouvement se préoccupe sans cesse davantage du bien-être quotidien des populations.



Népal — Formation dans le domaine des soins de santé primaires. Photo : Liliane de Toledo/Ligue.

En tant qu'organisation non gouvernementale représentée parfois au sein des plus petites communautés et jouissant en même temps d'une position privilégiée pour dialoguer avec les plus hautes instances, le Mouvement a des responsabilités évidentes dans le domaine des soins de santé primaires :

- 1) il doit contribuer à la diffusion et à la compréhension du concept des soins de santé primaires ;
- 2) chaque Société nationale doit, en consultation étroite avec toutes les parties intéressées, identifier les secteurs dans lesquels elle pourra apporter la contribution la plus utile au plan global des soins de santé primaires ;
- 3) la Société nationale doit travailler avec les communautés, les autorités et les autres organisations non gouvernementales pour définir des plans d'action permettant de mener à bien les programmes de soins de santé primaires.

La collaboration avec les gouvernements, les représentants des communautés et d'autres organisations non gouvernementales exige, pour la plupart des Sociétés nationales, une adaptation de leurs méthodes de travail. Certaines de leurs activités traditionnelles devront parfois être réexaminées à la lumière de l'approche adoptée dans les soins de santé primaires.